Responsable UE

Valérie Rousseau

Président de jury Roland Decaudin

Secrétaire de jury Laurence Bourgeois

Contact

service.etudiants@saintluc.be +32 4 341 81 33

Bloc 1 • Cycle 1 • Niveau 6 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle 20 crédits • 400 points • 0 heures

Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant est capable de :

- Appliquer une méthodologie de travail dans ses recherches et sa pratique au travers d'exercices mettant en œuvre des techniques et matériaux constitutifs des objets d'art.
- Organiser son activité de conservation et restauration sur base des contraintes techniques intervenant dans la réalisation d'un exercice.
- Porter un regard critique sur l'expérimentation afin de corriger sa pratique

Au terme du cours de **méthodologie**, l'étudiant est capable de:

- maîtriser l'ensemble des ressources documentaires présentées au cours (bibliographie, cyber-recherche, bases de données)
- utiliser les fonctions de base des logiciels et plateformes présentés au cours au travers d'exercices, de travaux de recherche et de présentation.
- pratiquer, par écrit, des formes d'expression imposées (résumé, abstract, résumé critique, plan) en respectant rigoureusement les normes de référencement.

Au terme du cours de **pratique professionnelle**, l'étudiant est capable de:

- identifier les différents acteurs, institutions et ressources écrites pouvant le guider et l'informer dans sa pratique professionnelle de conservateur-restaurateur.
- résumer de manière structurée et critique les questions et principes de bases qui régissent la profession de conservateur-restaurateur au regard de l'évolution historique du métier et des exemples présentés au cours.
- intégrer les règles de sécurité lors du travail à l'atelier incluant les notions relatives à la toxicité des produits, et l'aménagement de l'atelier conformément aux principes de conservation préventive

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

Cette unité d'enseignement étant annuelle, une évaluation partielle est organisée lors du premier quadrimestre.

ATELIER DE L'OPTION - PONDÉRATION Q1/Q2

Ce cours fondamental est soumis à une évaluation artistique, cela signifie que la note finale de l'atelier est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les années ne menant pas à un grade, le jury artistique est un jury interne, pour les années menant à un grade (3ème bachelier/ dernière année de master), le jury est externe. Le règlement des jurys artistiques complet se trouve en annexe du règlement des études.

AUTRE(S) COURS QUE L'ATELIER DE L'OPTION - PONDÉRATION Q1/Q2

La pondération entre les quadrimestres est définie comme suit:

- la note du Q1 compte pour 40%
- la note du Q2 compte pour 60%

L'unité d'enseignement étant composée de plusieurs activités, la note finale correspond à la moyenne arithmétique des résultats obtenus pour chaque cours.

Important, il n'y a <u>pas de seconde session</u> pour cette unité d'enseignement.

Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:

C2 C6 C7 de notre référentiel interne.